

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue à l'heure des séances le 29 mars 2022.

Sont présent(e)s : M. Gilles Ouellet, Mme Marilyne Lévesque, Mme Stéphanie Bard, Mme Francine Bard, M. Gabriel D'Anjou et Mme Danielle D'Anjou.

Formant quorum du susdit-conseil, sous la présidence du maire, M. Gilles DesRosiers.

Madame Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de la présente séance.

1. Ouverture de la séance et mot du maire

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20 h.

061-03-22

2. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation transmis aux élus(es) en conformité avec la Loi

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Programme Nouveaux horizons / Autorisation de signatures pour l'entente 2022-2023
- 4- Rénovation intérieure de l'édifice du Parc Garneau / Soumission de Construction Pierre Bonenfant inc.
- 5- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

062-03-22

3. Programme Nouveaux horizons / Autorisation de signatures pour l'entente 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant peut bénéficier d'une subvention de 23 362 \$ par le biais du Programme Nouveaux horizons 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ par Danielle D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil autorise M. Gilles DesRosiers, maire, et Mme Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente du Programme Nouveaux horizons 2022-2023.

ADOPTÉ

063-03-22

4. Rénovation intérieure de l'édifice du Parc Garneau / Soumission de Construction Pierre Bonenfant inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a déposé un projet dans le Programme Nouveaux horizons;

CONSIDÉRANT que le projet a été accepté par le programme, avec une aide financière de 23 362 \$;

CONSIDÉRANT que le projet vise l'amélioration intérieure du premier étage de l'édifice du Parc Garneau, afin de rendre conformes la salle de bain et la cuisine ainsi que l'installation d'espaces de rangement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de Construction Pierre Bonenfant inc. pour la réalisation des travaux, au montant de 22 356,51 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents de
ACCEPTER la soumission de Construction Pierre Bonenfant inc., telle qu'elle a été déposée.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

064-03-22

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉ

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, Gilles DesRosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

GILLES DESROSIERS, maire

SYLVIE DIONNE, directrice générale et
greffière-trésorière